
**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
TENUE LE 2 OCTOBRE 2017
AU BUREAU MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège #1
Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège #2
Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège #3
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège #5
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6

Madame Dominique Payette, mairesse, présidera l'assemblée et madame Josée Desmeules agit à titre de greffière.

SONT ABSENTS :

ORDRE DU JOUR :

- 01- Adoption de l'ordre du jour ;
- 02- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 septembre 2017;
- 03- Mot de la mairesse ;
- 04- Mot des conseillers ;
- 05- Gestion administrative :
 - a) Rapport sur les autorisations de dépenses ;
 - b) Comptes à payer;
 - c) Comptes à recevoir;
- 06- Paiement décompte progressif no.2- Filtrum;
- 07- Annulation soumission travaux rue du Verger;
- 08- Mandat « Service Première Ligne »;
- 09- Mandat journal Le Delageois;
- 10- Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2017;
- 11- Nomination inspecteur en bâtiment, du Groupe DDM;**
- 12- Adhésion assurance collective;**
- 13- Correspondance ;
- 14- Varia ;
- 15- Période de questions ;
- 16- Levée de l'assemblée

10-17-01 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2017-118 Il est proposé par Brian Ross, conseiller, appuyé par Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2017 avec l'ajout des points suivants :

11. Nomination de l'inspecteur en bâtiment, Groupe DDM;
12. Adhésion à un contrat d'assurance collective;

10-17-02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 septembre 2017

Résolution 2017-119 Il est proposé par Alexandre Morin, conseiller, appuyé par Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal n° 2017-09 séance ordinaire du 11 septembre 2017.

10-17-03 Mot de la mairesse

- Remerciements aux conseillers sortants;
- Sondage à venir pour l'accès au lac des non-résidents;

10-17-04 Mot des conseillers

- Chaque conseiller dresse un bilan de son dernier mandat;

10-17-05 Gestion administrative

a) Rapport sur les autorisations de dépenses

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des autorisations de dépenses au 2 octobre 2017.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

b) Comptes à payer

Résolution 2017-120 ATTENDU QUE les comptes à payer au 2 octobre 2017 totalisent un montant de 51 945.15 \$ et 7 262,54 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruce Wallace, conseiller, et appuyé par Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 2 octobre 2017, et ce, selon les échéances prescrites.

c) Taxes à recevoir

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 2 octobre 2017 qui totalisent un montant de 125 882.13 \$.

10-17-06 Paiement décompte progressif no.2- Filtrum**Résolution 2017-121**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Tetra Tech du décompte progressif no. 2 (réception définitive) au montant de 1 325,31 \$ plus taxes à payer à Filtrum Inc. dans le cadre des travaux de remplacement du panneau de contrôle du poste de surpression des Crans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brian Ross, conseiller, appuyé par Guy Rochette, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE le conseil autorise le paiement du décompte progressif no. 2 (réception définitive) au montant de 1 325,31 \$ plus taxes à Filtrum Inc. dans le cadre des travaux de remplacement du panneau de contrôle du poste de surpression des Crans.

10-17-07 Annulation soumission travaux rue du Verger**Résolution 2017-122**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'appel d'offres numéro 1100318 sur SEAO pour des travaux de réfection sur la rue du Verger;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre numéro 1100318 a reçu qu'un seul soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumis du coût des travaux dépasse l'enveloppe budgétaire disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Morin, conseiller, appuyé par Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu:

QUE l'appel d'offre numéro 1100318 sur SEAO concernant les travaux de réfection sur la rue du Verger soit annulé.

10-17-08 Mandat « Service Première Ligne »**Résolution 2017-123**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage doit signer un contrat de service Première Ligne avec un contentieux;

CONSIDÉRANT QUE Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, s.e.n.c.r.l. a déposé une offre de service au montant de 1 125 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruce Wallace, conseiller, appuyé par Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Service Première Ligne proposée le 12 septembre 2017 de l'étude légale Tremblay, Bois, Mignault, Lemay s.e.n.c.r.l. pour un montant forfaitaire annuel de 1 125 \$, plus débours et taxes. Compte tenu des mois écoulés en 2017, le montant payable pour le reste de l'année est de 280 \$, plus débours et taxes. Ce contrat se renouvellera chaque année en appliquant une augmentation annuelle de 2 %,

à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties avant le 1^{er} octobre de chaque année.

10-17-09 Mandat journal Le Delageois

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10-17-10 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2017

Madame Josée Desmeules, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, dépose l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2017 conformément à l'article 49 et 90 de la Loi 122. L'article 90 de la Loi prévoit que lors d'une année d'élection, le trésorier de la municipalité doit déposer au conseil municipal des états comparatifs au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger.

10-17-11 Nomination de madame Marylin Bronsard-Harvey, du Groupe DDM comme inspecteur municipal

Résolution 2017-124

CONSIDÉRANT que monsieur Frédéric Bilodeau n'est plus à l'emploi du Groupe DDM et qu'il a été remplacé par madame Marylin Bronsard-Harvey

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Boiteau ,
conseiller, appuyé par Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE le conseil nomme madame Marylin Bronsard-Harvey du Groupe DDM à titre d'inspecteur pour la Ville de Lac-Delage,

10-17-12 Adhésion à un contrat d'assurance collective

Résolution 2017-125

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de Lac-Delage désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions en incluant la protection des soins dentaires (Plan B);

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brian Ross,
,conseiller, appuyé Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE la Municipalité de Lac-Delage adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 avec l'ajout de la protection dentaire (Plan B)

et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

QUE la Municipalité de Lac-Delage autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité de Lac-Delage accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre ;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

10-17-13 Correspondance

Un courriel de monsieur Hervé Esch, directeur général de la Ville de Restigouche remerciant la Ville de Lac-Delage de l'aide généreuse accordée à sa municipalité.

10-17-14 Varia

Madame Payette, mairesse, informe les citoyens qu'ils recevront un sondage prochainement quant à l'accès au lac aux non-résidents.

10-17-15 Période de questions

Une citoyenne félicite l'ensemble des membres du conseil pour avoir exercé leur mandat avec doigté et diplomatie.

10-17-16 Levée de l'assemblée

Résolution 2017-126

Il est proposé par Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 20h05.

Dominique Payette, Mairesse

Josée Desmeules, directrice générale